

Parenthèse

Une équipe spécialisée propose un espace ressource, un lieu d'écoute ouvert aux personnes confrontées à la violence conjugale.



« Qu'est-ce que la violence conjugale ? »

La violence s'exerce sous diverses formes : verbale, psychologique, physique, économique. Cette violence est celle d'un comportement tombant sous le coup de la loi.

Que dit la loi ?

La loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, portant sur réforme des dispositions du Code Pénal, mentionne que la qualité de conjoint ou de concubin de la victime constitue une circonstance aggravante des « atteintes volontaires à l'intégrité de la personne ».

La loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 étend cette mesure aux pacsés, ex-conjoints, ex-concubins et ex-pacsés. Elle reconnaît le viol entre époux, concubins et pacsés.

La loi reconnaît le vol entre époux pour les objets ou documents indispensables à la vie quotidienne, lorsqu'est démontrée la véritable volonté du conjoint voleur d'assujettir la victime.

Elle complète l'article 212 du Code Civil en insérant le mot « respect », et porte à 18 ans l'âge de la femme pour contracter mariage.



Les services

Parenthèse un lieu permanent d'écoute et de parole (entretiens juridiques, entretiens sociaux, entretiens psychologiques, interventions collectives). Service gratuit.

➤ **Assistante sociale**

Propose un accueil, une écoute et un accompagnement social aux personnes en cours de séparation, de divorce ou souhaitant réfléchir à leur situation conjugale, victimes de violences au sens large du terme.

Informe sur la législation sociale, sur les structures et procédures existantes, orientation sur les hébergements d'urgence

> **Conseillère Aide Juridique**

Informe, soutient et oriente le public, aide au montage de dossiers administratifs et à la rédaction des courriers.

Informe et indexations de pensions alimentaires et leurs suivis, élabore des brochures mises gratuitement à la disposition du public et des professionnels.

Permanence bimensuelle à l'Antenne de Justice de Vallauris

> **Psychologue**

Propose aux victimes de violences, une écoute, un accompagnement et une aide à la réflexion autour des problématiques de couple.

> **Relais local « Cultures du Cœur »**

Interface entre la culture et les personnes usagers de Parenthèse, en situation de fragilité économique ou sociale.

Utilisation d'un site de spectacles constituant une véritable banque de données permettant une billetterie gratuite.



Les coordonnées

Les allées grenadine, Bat. A, 690 route de Grasse, 06600 Antibes

Tél : 04 92 19 75 60 - Fax : 04 92 19 75 61

Du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Interventions collectives

- > Groupes de paroles destinés aux adultes victimes de violences privées, co-animés par le psychologue et l'assistante sociale de Parenthèse

Rencontres mensuelles - Tous les 1ers mardis de chaque mois de 14h à 16 h - Entretien individuel au

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/acceder-aux-droits/parenthese?>

- Interventions en collèges et lycées dans le cadre de la prévention de la violence des rapports hommes/femmes
- Actions d'informations et de sensibilisation sur la violence conjugale auprès d'associations et du réseau social
- Coordinateur de réseau des professionnels intervenant dans le champ de l'aide aux victimes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

